



Pourquoi les organisations syndicales refusent de siéger au CSA ministériel du 27 juin dédié à la création d'une nouvelle direction générale

Depuis plusieurs mois les organisations syndicales vous alertent, Madame la Ministre, sur votre projet de création d'une nouvelle direction générale dédiée au pilotage de l'enseignement supérieur culture et à la démocratie culturelle, tant sur le fond – l'orientation des missions – que sur sa forme – l'organisation des services pour les mener à bien.

Vous avez décidé de maintenir coûte que coûte votre calendrier initial, alors que nous vous demandions depuis le début son desserrement pour organiser une véritable concertation avec l'ensemble des personnels concernés et de leurs représentants, à savoir en administration centrale, dans les écoles et dans les DRAC.

Résultat : le projet qui en résulte est caduque, comme vous le confirmez dans le courrier que vous nous avez adressé le 23 juin pour signifier votre absence au CSA-M, à savoir : la modification de l'organigramme dans les textes réglementaires pour une entrée en vigueur au 1er septembre 2025, mais charge à la nouvelle directrice générale « *d'assurer le déploiement de cette nouvelle direction générale et d'en définir le projet de service* » !

Pourtant des questions cruciales restent en suspens :

- Quelles orientations pour l'enseignement supérieur et de la recherche au ministère de la Culture ?
- Qu'advient-il des missions de la DG2TDC ?
- Qu'advient-il des directions métiers DGCA et DGPA et du réseau des écoles du ministère ?
- Quel sera l'impact sur les DRAC/DAC ?
- Quel sera l'impact sur l'organisation et les conditions de travail des agent.e.s du ministère ?
- Dans quelles conditions va s'effectuer la rentrée universitaire ?
- Comment vont atterrir et s'organiser les équipes du futur grand service entre juillet et août ?

Au regard de l'importance de ce projet, qui va impacter pour de nombreuses années les orientations en termes d'enseignement, de recherche, de démocratie culturelle et modifier profondément les organisations des différents services, nous ne pouvons accepter votre absence ce jour sous prétexte d'un conflit d'agenda. Les dates fixées par l'administration pour les instances ministérielles se font bien en amont avec votre cabinet.

Madame la Ministre, il faut donc assumer vos responsabilités et ne pas vous cacher derrière le secrétaire général du ministère !

Nous refusons par conséquent de siéger ce jour au CSA-Ministériel et exigeons votre présence lors de sa reconvoction.

Paris, le 27 juin 2025